

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 23 juin 2025, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 17 juin 2025, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix
 Nombre de membres présents : 14 représentants 14 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 22 représentants 22 voix

Délibération n° BS-2025/31

Objet : Accompagnement technique des acteurs du territoire à la sobriété énergétique

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	BREYTON Stéphanie
	CHAVAND Christelle
	CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	DELPHIN Maurice
	ESCARON Dominique
	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
GUIGUE Gilbert	BOUZON Elodie
	DUPRAZ Fabien
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	POZO Jean-Christophe
BONNARDON Pierre	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	MOLLIERE Denis
	PICHON-MARTIN Bertrand

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie	MOREL Véronique à PICHON-MARTIN Bertrand
	MONIN Michelle
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
GERIN Anne à ESCARON Dominique	BOIX-NEVEU Arthur à POZO Jean-Christophe
	EGO Catherine à BREYTON Stéphanie
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	LAVAL Sylvain à GUSMEROLI Stéphane
WOLFF Corine à GUIGUE Gilbert	
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BAABAA Jimmy à ESCARON Dominique	
HABFAST Claus à GUSMEROLI Stéphane	

Votants (en voix) : 22

Exprimés (en voix): 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Accompagnement technique des acteurs du territoire à la sobriété énergétique

CONTEXTE

Le Parc naturel régional de Chartreuse est engagé dans une démarche « Territoire à énergie positive ». A ce titre, il s'oriente vers un équilibre entre consommation du territoire et production d'énergie renouvelable à horizon 2050. Dans la nouvelle Charte 2023-2038, un axe « Une Chartreuse en transitions » identifie clairement les actions à mener pour accélérer la transition énergétique du territoire. Ainsi, le Parc s'est fixé des objectifs ambitieux à horizon 2038 : atteindre au moins 80% de communes pratiquant l'extinction nocturne, diminuer d'au moins 20% la consommation énergétique du territoire liée au bâti, et, de façon plus globale, être un territoire de collectivités exemplaires en termes de consommations d'énergie. Depuis plusieurs années, le Parc accompagne ses collectivités dans la rénovation des bâtiments publics. Il se positionne en facilitateur, pour avoir un premier contact privilégié, proche du terrain et rapidement mobilisable. Il redirige ensuite les communes vers les bonnes structures : Conseil en Energie Partagée de syndicats d'énergie (en Isère et en Savoie, il s'agit respectivement de TE38 et du SDES), accompagnement personnalisé des espaces info énergie (ALEC sur la métropole grenobloise, Ageden en Isère et Asder en Savoie), ou encore CAUE.

Nous rencontrons les communes qui le souhaitent, de manière régulière, afin de faire le point sur leurs projets à venir, et identifier les meilleurs accompagnements. Ces rencontres sont régulièrement réalisées en binôme avec l'Ageden, l'Asder ou l'ALEC. Elles aboutissent souvent à un accompagnement sur la rédaction d'un cahier des charges pour réaliser un audit énergétique.

DESCRIPTION ET OBJECTIFS

L'action présentée ici, dans le cadre du fonds vert, vise à accompagner l'émergence et le montage de projets de rénovation des communes, via la réalisation d'audits énergétiques. Le budget proposé permet d'utiliser les reliquats de l'enveloppe Fonds vert obtenu en 2023, et nous estimons pouvoir réaliser deux nouveaux audits énergétiques.

Plan de financement prévisionnel (maîtrise d'ouvrage PNRC)				
Dépenses (en € TTC)		Recettes		
Audits énergétiques	12 952 €	Fonds Vert	8 639 €	67 %
		Conseil Départemental de la Savoie	4 313 €	33 %
TOTAL		TOTAL	12 952 €	100%

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- **D'approuver le projet et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Ainsi fait et délibéré le 23 juin 2025,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 25 JUIN 2025

